



Certificat Professionnel d'Animateur d'Activité et de vie quotidienne

Objectifs

UC1 Participer au projet et à la vie de la structure

- Se situer dans sa structure et dans son environnement professionnel
- Contribuer au sein de l'équipe au fonctionnement de la structure et à l'élaboration du projet d'animation
- Communiquer dans et pour sa structure

UC2 Animer les temps de vie quotidienne de groupes

- Accueillir les publics encadrés (enfants, adolescents, familles, etc.)
- Aménager des temps, des espaces par la mise en place d'un cadre sécurisant
- Encadrer un groupe dans ses temps de vie quotidienne en s'assurant de la sécurité physique et morale des publics

UC3 Concevoir des activités en direction d'un groupe

- Préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure
- Concevoir l'organisation des activités
- Préparer l'évaluation de ses activités

UC4 Animer des activités

- Conduire des activités dans plusieurs domaines
- Encadrer un groupe pendant des temps d'activités en sécurité .
- Evaluer ses activités

Le métier

L'animateur d'activité et de vie quotidienne intervient auprès de groupes d'enfants et de jeunes sur les temps d'accueil péri scolaire (avant, après la classe et en pause méridienne) ainsi que sur les temps extra scolaires (vacances, mercredis). Les principaux emplois sont :

- animateur enfance- jeunesse ;
- animateur en accueil de loisirs ;
- animateur en accueil de loisirs périscolaires ;
- animateur en séjours de vacances ;
- animateur socioculturel.

Les lieux d'exercice:

Secteur privé ou public,

- Associations de loisirs enfance-jeunesse
- Centre sociaux
- Municipalités et regroupements intercommunaux
- Toute structure organisatrice d'accueil collectif de mineurs

Monter en compétences pour mieux accompagner les enfants et les jeunes à s'épanouir, développer leur autonomie dans la vie quotidienne et participer à leur éducation au bien vivre ensemble.

Le CREPS de Vichy se met au service de votre professionnalisation.

Nous souhaitons vous permettre de,

- distinguer le rôle de l'animation dans l'éducation des enfants et des jeunes et sa complémentarité avec les autres acteurs éducatifs
- vous positionner dans une structure et dans son environnement et développer des relations de travail d'équipe adaptées à vos rôles et fonctions.
- acquérir des compétences techniques et pédagogiques dans 3 domaines d'activités:
 - Les activités scientifiques et techniques:
 - Les pratiques physiques, Ludo sportives
 - Les pratiques d'expression
- Comprendre les éléments déterminant la qualité d'une relation éducative bienveillante et porteuse.
- Découvrir et utiliser les pédagogies adaptées à l'action éducative par l'activité, l'animation de la vie quotidienne, la socialisation grâce à la vie collective...

-Vous découvrirez différentes structures d'animation, concevrez des cycles d'activités correspondant au projet de votre structure et aux attentes et besoins de vos publics.

-Vous mettrez en œuvre vos projets avec les enfants et les jeunes en temps d'activité et de vie quotidienne péri et extra scolaire.

-Vous évaluerez vos actions pour les améliorer

Rythme des regroupements CPJEPS

Parcours complet constitué de:

- 481h en 35 regroupements de 2 jours (lundi et mardi) plus 4 d'une journée toutes les semaines hors vacances scolaires et 10 h d'accompagnement individuel en distanciel
- 300h minimum en alternance (plus en apprentissage)

Information administrative

Nadège BECKER : 04 70 59 53 33
nadège.becker@creps-vichy.sports.gouv.fr

Pour toute autre information

Nathalie GROSMAITRE : 06 12 92 99 05
Formatrice Référente Métiers de l'animation
nathalie.grosmaître@creps-vichy.sports.gouv.fr

LES MODULES COMPLEMENTAIRES

Systématiquement intégrés au parcours en apprentissage ils sont optionnels pour les autres parcours

✓ATELIERS PÉDAGOGIQUES PERSONNALISÉS

33 heures en présentiel sur 22 mardis de CPJEPS de 15h30 à 17h

- Ces 22 ateliers sont un renfort pour vos apprentissages et la préparation des certifications...un soutien au travail personnel nécessaire dans toute formation.

Vous seront apportés des conseil et méthodes d'organisation du travail ainsi que des techniques d'aide à l'apprentissage .

✓ EXPRESSION ÉCRITE

36 heures dont 18 h en distanciel à raison de 30 mn hebdomadaires (plateforme Voltaire) et 18 h en présentiel sur 12 mardis du CPJEPS de 15h30 à 17h

On a beau savoir qu'on n'écrit pas comme on parle il nous manque souvent quelques bases pour nous exprimer correctement par écrit.

-Ce module vous permet de vous exercer et d'acquérir de bons automatismes en grammaire, conjugaison, orthographe et ponctuation tout en développant votre vocabulaire.

- En présentiel un intervenant spécialisé renforce le travail effectué à distance.

Dates de la prochaine session :

- ✓ Entrée en formation : 1er septembre 2023
- ✓ Fin de formation : 30 septembre 2024

Lieux de formation

- ✓ CLERMONT-FERRAND

Tarifs et financements

- ✓ 10€ /h (Sous réserve de modification au CA d'Avril)

-Parcours apprentis totalement financé.

Contactez le CFA ADASA: 04 73 30 23 65

- Pour les non-apprentis plusieurs alternatives.

Contactez Nadège BECKER (Coordonnées ci-contre)

Inscriptions :

<https://creps-vichy.sports.gouv.fr/formation.offre#animation>

PLANNING DES REGROUPEMENTS CPJEPS 2AVQ 2023/2024

sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24
1 V	1 D	1 M Toussaint	1 V	1 L Nvel an	1 J	1 V	1 L Pâques	1 M Fête du W	1 S	1 L	1 J	1 D
2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L
3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 M
4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M
5 M	5 J	5 V	5 M	5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J
6 M	6 V	6 S	6 M	6 S	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M	6 V
7 J	7 S	7 D	7 J	7 D	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S
8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 V	8 L	8 M Vict45	8 S	8 L	8 J	8 D
9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V	9 S	9 M	9 J Ascension	9 D	9 M	9 V	9 L
10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 M
11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M
12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J
13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V
14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S
15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J Assompt	15 D
16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L
17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 M
18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M
19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J
20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 M	20 S	20 L Pentecôte	20 J	20 S	20 M	20 V
21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S
22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J	22 D
23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L
24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 M
25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M
26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J
27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V
28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S
29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J	29 D
30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 V	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L
	31 M		31 D	31 M				31 V		31 M	31 S	

En bleu les regroupements en présentiel / En jaune les vacances scolaires

L'alternance en terrain pratique doit permettre l'encadrement des différents temps d'accueil à savoir du périscolaire « classique » les jeudis et vendredis, le périscolaire du mercredi et de l'extrascolaire sur les vacances.